

Programme de formation

Plus-values : comment serez-vous imposé ?

OBJECTIF

Comment serez-vous imposé si vous vendez votre entreprise, des titres de société ou un bien immobilier ? À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'identifier les différents régimes de plus-values de particuliers et des plus-values professionnelles et de mesurer les champs d'application, réductions et exonérations

PRE-REQUIS

Aucun pré-requis n'est exigé

PROGRAMME

Les plus-values de particuliers

- > Cessions de titres de sociétés assujetties à l'impôt sur les sociétés (IS)
- > Cessions de titres de sociétés non assujetties à l'IS par des associés n'y exerçant pas leur profession
- > Cessions de biens immobiliers détenus en direct ou par le biais d'une société
- > Cessions de biens mobiliers Avec des exemples chiffrés

Les plus-values professionnelles

- > Qui est imposable ? Société (à l'IS), associé d'une société (non assujettie à l'IS) ou entrepreneur individuel
- > Le régime général : plus-values à long ou court terme (pour la société à l'IS et pour les autres structures)
- > Les dispositifs d'exonération ou de réduction : petites entreprises, petites cessions, immobilier d'exploitation, départ à la retraite
- > Les plus-values imposables dans le cas de donation ou de succession ; imposition ou report d'imposition.

INTERVENANT

Frédéric Tramus,
Expert-comptable, commissaire aux comptes

Méthodes pédagogiques

Alternance de théorie et d'exemples concrets, avec des cas pratiques et des exercices. Un support est projeté lors de la formation. Un livret pédagogique est remis aux participant au début de la formation.

Modalités d'évaluation

Un test d'évaluation des acquis est réalisé à la fin de la formation.

Une attestation de présence est adressée au stagiaire à l'issue de la formation ainsi qu'un questionnaire de satisfaction.

Modalités et délais d'accès

Inscription via notre formulaire d'inscription sur le site : au minimum 5 jours ouvrés avant le démarrage de la session.

En cas de prise en charge par un OPCO : vous devez en faire la demande à votre OPCO un mois avant le début de la session.

Lundi 24 novembre

De 9h à 17h30

Durée : 7h

Présentiel à Picpus

Paris 12ème

**18 personnes
maximum**

Tous professionnels

Adhérent

Inclus

Autres publics

250 € HT – 300 € TTC



Accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Afin de vérifier les possibilités d'accueil, merci de prendre contact avec Dimitri Boyer au 01.53.33.34.85